



# SATOLAS-ET-BONCE

*Le village où il fait bon vivre !*

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 Mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine SADIN, maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Madame la Présidente de séance procède à l'appel nominal des élus.

Mme Christine SADIN, M. Patrick CAUGNON, M. Christian BOUCHÉ, Mme Virginie ALLAROUSSE, M. André GENILLON, Mme Céline CLÉMENT, M. Philippe DERDERIAN, Mme Nathalie HESNARD-DOURIS, M. Arnaud MALATRAY, M. Cédric NARDY, Mme Chantal COUDERC, Mme Anne-Laure FOURNIER

Excusé(e)s et pouvoirs :

Mme Maryline MOIROUD donne pouvoir à Mme Céline CLÉMENT

Mme Charlène MILLON donne pouvoir à Mme Virginie ALLAROUSSE

M. Roger MILLY

M. Clément VERNaison

Mme Marine PIAGUET

Mme Céline CLÉMENT est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures dix minutes.

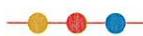
Le procès-verbal de la séance du quatorze mars 2025 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### ORDRE DU JOUR

- Convention ENEDIS
- Vente de terrain Haut-Bonce
- MAPA travaux éclairage public : choix de l'entreprise
- Marché de maîtrise d'œuvre pour aménagement voirie : choix du bureau d'étude
- Convention CDG 38 – Contrat Groupe Mutuelle Santé

Rapport des commissions :

- Point travaux
- Point urbanisme et espaces verts
- Point vie économique et environnement
- Point affaires scolaires
- Point ressources humaines
- Point actions sociales
- Point vie associative
- Point communication
- Questions diverses



## D 20250401 – Convention de servitude Enedis

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter les propriétés communales. Il est par conséquent nécessaire d'autoriser le Maire à signer les conventions de servitudes correspondantes jointes à la présente délibération.

Convention CS 06 :

- parcelles section A 1098 Satolas Ouest
- parcelles section A 1100 La Garenne
- parcelles section A 1102 La Garenne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de servitude nécessaires et permettant les travaux envisagés sur les propriétés communales identifiées dans lesdites conventions.

---

## D 20250402 – Accord de vente de la parcelle Section B n° 633p Route de Colombier

---

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a l'opportunité de vendre une partie de la parcelle de terrain située sur le Haut-Bonce cadastrée section B, n° 633 pour une surface de 1862 m<sup>2</sup> dont 1477 m<sup>2</sup> en zone U et 385m<sup>2</sup> en zone A, à SAS Anthéma.

Ce terrain se trouve dans l'OAP4 du PLU. Des logements sociaux seront construits sur cette parcelle.

Le document d'arpentage est en cours de réalisation. Le prix de vente de cette parcelle est fixé à 100 000 euros.

Le service de domaine a rendu son avis le 02 février 2022.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord sur cette vente, après en avoir présenté les plans prévisionnels.

Suite à des demandes de précisions de la part de Monsieur André GENILLON, Madame le Maire précise que la première pierre du projet ne sera pas posée avant plusieurs mois, et que la typologie de logements sociaux qui seront installés n'est pas encore définie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE**, pour la vente à SAS Anthéma de la parcelle cadastrée section B n°633 au prix de 100 000,00 €, pour une contenance d'environ 1862 m<sup>2</sup> dont environ 1477 m<sup>2</sup> en zone U.
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches inhérentes à cette affaire
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, celle-ci se fera auprès de Maître Emmanuelle LIENHARDT, notaire à SATOLAS-ET-BONCE.

---

## D 20250403 - MAPA de Travaux, choix de l'entreprise

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire d'organiser une consultation dans le cadre d'un marché de travaux pour la création d'éclairage public, rue du David. La consultation été publiée sur le journal d'annonces légales l'Essor le 07 février 2025 avec une date de remise des offres du 10 Mars à 12h00.

Le dossier a été retiré 22 fois, mais seules les deux entreprises ci-dessous ont déposé leur offre :

- SPIE / TERELEC en cotraitance au prix de 112.895,80 € HT



- EPSIG au prix de 130.104,80 € HT

La commission d'attribution, réunie le 13 mars 2025 a choisi de retenir l'entreprise suivante et propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises co-traitantes : SPIE / TERELEC au prix de 112.895,98 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de la commission et de retenir les entreprises co-traitantes SPIE / TERELEC au prix de 112.895,98 € HT pour la réalisation de ces travaux.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché

## D 20250404 – Marché de Maîtrise d'œuvre – Choix du bureau d'études

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint au Maire en charge des travaux, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire d'organiser une consultation dans le cadre d'un marché de type marché à bons de commande « prestation de maîtrise d'œuvre pour aménagements de voirie ».

La consultation été publiée sur le journal d'annonces légales l'Essor le 07 février 2025 avec une date de remise des offres du 10 mars à 12h00. Le dossier a été retiré 21 fois, mais seule une offre a été déposée.

La commission d'attribution réunie le 10 Mars 2025 propose au Conseil Municipal de retenir la seule offre, déposée par le Bureau d'Etudes Geo Concept 3D. Ce dernier maintient le taux de rémunération pratiqué dans d'autres propositions de maîtrises d'œuvre de 5.2%.

Par conséquent la commission d'attribution propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du Bureau d'études Geo Concept 3D pour un montant de 26.000 € HT, calculé sur une base de 500.000 € HT de travaux et un taux de rémunération de 5.2 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition du Bureau d'Etudes Geo Concept 3D pour un montant de 26 000.00 € HT
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché

## D 20250405 – Convention CDG 38 – Contrat groupe mutuelle santé

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des **titre restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
- 2- Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- 3- Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
- 4- Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

1. La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
2. La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,
3. Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, **afin d'offrir aux collectivités la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département**, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.



Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, **l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé**. Cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'un délibération le moment venu.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de donner mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations concernant la mutuelle santé
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches financières, techniques et administratives relatives à la présente délibération

## RAPPORT DES COMMISSIONS

- Point travaux

Monsieur Christian BOUCHÉ, troisième adjoint en charge des travaux, expose :

- Les dalles du parvis de la médiathèque ne sont toujours pas finies, mais il espère qu'elles soient posées avant l'inauguration du bâtiment, le 12 avril.
- L'enfouissement suit son cours au quartier du David, sans trop d'encombres.
- Les travaux de la maison médicale devraient être terminés d'ici juillet. Ils ont été retardés d'une quinzaine de jours.
- L'éclairage du stade de foot ne fonctionne toujours pas. Cependant, la cause a enfin été décelée : la panne est due à un problème de connectiques lié à une infiltration d'eau dans les boîtiers. Ils seront, de ce fait, tous à changer.

- Point urbanisme et espaces verts

Monsieur Cédric NARDY, conseiller délégué à l'Urbanisme, expose :

- La modification simplifiée du PLU, qui devait initialement être votée lors de la présente séance, a été repoussée.
- Certains des arbres récemment plantés devant le cimetière ont été arrachés et volés.
- Les massifs annuels seront plantés prochainement sur la commune.

- Point vie économique et environnement

Monsieur Philippe DERDERIAN, conseiller délégué à la vie économique, environnement et cadre de vie, expose :

- Le bar-tabac-restaurant « Les Platanes » situé allée du Château a changé de propriétaire. Il rouvrira ses portes le mercredi 9 avril 2025.
- De nouvelles personnes ont manifesté leur intérêt pour la reprise du relais du Chaffard, mais à ce jour aucun de ces projets n'est prêt à aboutir.
- Les ruches près de l'école ont été entièrement nettoyées et entretenues par Monsieur Fabien DELANGE, l'apiculteur partenaire de la commune.



- Point affaires scolaires

Monsieur Arnaud MALATRAY, conseiller délégué aux affaires scolaires, expose :

- Madame le Maire et lui-même ont rencontré les Représentants de Parents d'Elèves au sujet la pétition mise en ligne fin 2024, et qui concerne la mise en place d'un service d'accueil minimum par la commune. L'échange a été constructif et a permis de discuter autour des différents éléments composants cette problématique. Des pistes de réflexion seront étudiées dans les mois à venir.
- Les inscriptions scolaires 2025-2026 seront lancées dès le vendredi 11 avril. La commission aux affaires scolaires, avec le concours du personnel administratif, a travaillé pour la dématérialisation des réinscriptions des enfants déjà connus de nos services (MS, GS et du CE1 au CM2, hors nouveaux arrivants).

- Point ressources humaines

Madame le Maire expose :

- La commune, en l'absence de Directeur Général des Services (DGS), fait appel à un DGS en free-lance, qui est venu le vendredi 4 avril en mairie avec deux collègues (RH et comptabilité) pour faire un point avec le service administratif. Il sera désormais présent en mairie chaque semaine jusqu'à l'arrivée d'un nouvel agent. Malheureusement, le recrutement avance assez lentement.
- Plusieurs candidats se sont manifestés pour le poste de responsable de services techniques.

- Point actions sociales et CCAS

Madame le Maire expose :

- Madame le Maire, accompagnée de Messieurs Arnaud MALATRAY et André GENILLON, ainsi que de Madame Maryline MOIROUD sont allés visiter une micro-crèche intergénérationnelle, à Vourles. Ce type de structure, pouvant accueillir jusqu'à 12 enfants, fera partie intégrante du projet de la résidence autonomie.
- Madame le Maire, accompagnée de Messieurs Arnaud MALATRAY, André GENILLON et Philippe DERDERIAN ont rencontré récemment les assistantes maternelles afin de leur exposer le projet susmentionné. Dans une volonté de les inclure, la municipalité envisagerait une mutualisation entre ce projet, l'association des assistantes maternelles et le relai d'assistantes maternelles de la CAPI.
- Les ateliers jeux m'adapte rencontrent toujours un vif succès. Le projet dénombre une quinzaine d'inscrits dont trois personnes atteintes d'Alzheimer qui sont très heureuses de pouvoir participer aux séances.
- La gym adaptée continue tous les mardis après-midi et compte une vingtaine d'adhérents environ.

- Point communication

Madame Virginie ALLAROUSSE, adjointe en charge de la communication, expose :

- L'installation et l'aménagement de la nouvelle médiathèque avancent plutôt bien grâce aux bénévoles de l'associations Loisirs et Culture et les agents du service technique.
- Le cabinet d'infirmiers a récemment signé le bail pour leur installation au sein de la nouvelle maison médicale. Ils devraient emménager dans leurs nouveaux locaux courant avril. De plus, la fibre devrait être installée dans quelques jours.
- Les travaux complémentaires du rez-de-chaussée de la maison médicale permettront d'accueillir deux nouveaux professionnels de santé avant l'été.
- Les élus du conseil municipal sont invités à rendre leurs éléments pour le mensuel de mai 2025 dans les plus brefs délais.



## QUESTIONS DIVERSES

- Statistiques de la borne de recharge :

Madame le Maire fait un retour aux élus concernant les statistiques de la borne de recharge pour véhicules électriques située sur la place de la mairie, qui est de plus en plus utilisée :

- 2022 – 193 charges soit 2824KWh
- 2023 – 230 charges soit 2065KWh
- 2024 : 325 charges soit 5558 KWh

- Messages d'administrés

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'administrés reçu en mairie récemment, qui avaient été relogés en urgence par la commune en 2024 suite à l'incendie de leur maison, dans lequel ils remercient grandement les élus pour leur aide et leur soutien.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 7 mai à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Madame le Maire,  
Christine SADIN



La secrétaire de séance,  
Céline CLÉMENT

